

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2060

5 septembre 2011

### SOMMAIRE

Aleph Luxembourg S.à r.l. ....	98842	Grosvenor First European Property Invest- ments S.A. ....	98869
Alma Shop S.A. ....	98864	Grosvenor First European Property Invest- ments S.A. ....	98870
Carena Invest S.à r.l. ....	98868	Grosvenor Hexagone S.à r.l. ....	98867
CC Holdco (Luxembourg) S.à r.l. ....	98871	Grosvenor Investments (Portugal) S.à r.l. .....	98868
CDS Limousines Sàrl ....	98876	GRP Security ....	98870
Centrale Inter-Taxis S.à r.l. ....	98876	Gruppo Mobili e Salotti S.A. ....	98870
Comit S.E. ....	98877	Hair Touch S.à r.l. ....	98871
Creative Investments Luxembourg S.A. .....	98842	Hamalux S.à r.l. ....	98875
Creative Investments Luxembourg S.A. .....	98842	Hausmeeschter S.A. ....	98871
Creative Investments Luxembourg S.A. .....	98843	Hausmeeschter S.A. ....	98871
Creative Investments Luxembourg S.A. .....	98842	Heck e Silva Sàrl ....	98875
Danatec S.à r.l. ....	98848	Huggy-Store Hoscheid Dickt Sàrl ....	98875
Da Silva & Fils S.A. ....	98850	Imagine Finance S.à r.l. ....	98863
Debue & Zeimes docteurs en médecine vé- térinaire S.à r.l. ....	98843	Immo Traders ....	98875
Dellen Participation S.A. ....	98849	Immowa ....	98880
DK Participations ....	98849	Induplan, Industrial Handels- und Pla- nungs-Gesellschaft, GmbH ....	98867
Euroinvest (Poland 1) S.à r.l. ....	98849	Intertrans Luxembourg ....	98880
Euroinvest (Poland 2) Sàrl ....	98850	ITE Industrial Technology Equipment S.à r.l. ....	98880
Eurosoft Consulting S.A. ....	98858	J.J Investment S.à r.l. ....	98834
Express Services ....	98857	Kermadec S.A. ....	98870
Financial Systems Consulting S.à r.l. ....	98862	Kurzewski Investment S.à r.l. ....	98843
Fincal S.A. ....	98863	Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l. ....	98880
Gaia Property Investments 4 S.à r.l. ....	98866	Mankind Investments SA ....	98858
Gaia Property Investments 5 S.à r.l. ....	98867	ProLogis Developments Holding S.à r.l. .....	98869
Gaia Property Investments S.à r.l. ....	98863	ProLogis France L S.à r.l. ....	98876
Galler International SA ....	98867	Schneidersoehne Luxemburg GmbH ....	98858
Garage Demuth S.à r.l. ....	98868	Swisscom IT Services Finance S.E. ....	98877
Garage Pepin sàrl ....	98869	Telenet International Finance S.à r.l. ....	98848
Gérance PP S.à r.l. par des Propriétaires pour des Propriétaires ....	98863	TMSI S.à r.l. ....	98850
Gilbert Heuertz Entreprise de Peinture et de Décors Sàrl ....	98869	World Minerals International Sales ....	98849

## **JJ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 161.587.

### — STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Nordica Life (Bermuda) Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Burnaby Building, 16 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

represented by Mr. Abdelrahime BENMOUSSA, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "JJ Investment S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### **9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Nordica Life, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:  
Mr. Hans NELÉN, with professional address 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg;
2. The registered office of the Company is set at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

Nordica Life (Bermuda) Limited, une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social a Burnaby Building, 16 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermudes,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime Benmoussa, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée.

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «J.J Investment S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée come une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### 5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

### 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Nordica Life, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Hans NELÉN, ayant pour adresse professionnelle le 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086225/429.

(110097004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Creative Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 108.277.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011096479/10.

(110109478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Creative Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 108.277.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011096480/10.

(110109479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Aleph Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 148.100.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2011 au siège social que:  
Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg 10, CH-6300 Zug, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Londres, Angleterre.
- Johnny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011099992/25.

(110114404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Creative Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 108.277.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011096481/10.

(110109484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Creative Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.277.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011096482/10.

(110109485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Debue & Zeimes docteurs en médecine vétérinaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 9, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 102.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Debue & Zeimes docteurs en médecine vétérinaire S.à r.l*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096484/12.

(110108753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Kurzewski Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.878.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twentysecond day of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

1. Mr. Tomasz Kazimierz KURZEWSKI, director of companies, born on 25 April 1967 in Zarow (Poland), residing in Glowna 12B, 55-040 SLEZA (POLAND).

2. Mrs Dorota Malgorzata MICHALAK-KURZEWSKA, director of companies, born on 19 June 1967 in Swidnica (Poland), residing at Agrestowa 100B, 53-006 WROCLAW, POLAND ,

both here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of two proxies dated 7 June 2011.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “KURZEWSKI INVESTMENT S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of TWELVE EUROS and FIFTY CENTS (12,50 EUR) each, all fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or more managers who need not be shareholders of the Corporation. If there are two or more managers, the Company is managed by a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of a board of managers composed of two or more managers, by the joint signature of any one Manager A and any one Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least 80% of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least 80% of the Company’s share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company’s year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company’s year, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, in compliance with the legal requirements.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

*Subscription - Payment*

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, the appearing parties declare to subscribe as follows:

- 1) Mr Tomasz Kazimierz KURZEWSKI, prenamed, five hundred (500) shares
- 2) Mrs Dorota Malgorzata MICHALAK-KURZEWSKA, prenamed, five hundred (500) shares.

Total: one thousand (1,000) shares.

All the shares have been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR), as was certified to the notary executing this deed, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

*Resolutions of the shareholders*

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:

*Manager A*

Mr. Tomasz Kazimierz KURZEWSKI, director of companies, born on 25 April 1967 in Zarow (Poland), residing in Glowna 12B, 55-040 SLEZA (POLAND).

*Manager B*

Mrs Dorota Malgorzata MICHALAK-KURZEWSKA, director of companies, born on 19 June 1967 in Swidnica (Poland), residing at Agrestowa 100B, 53-006 WROCLAW, POLAND .

- 2) The address of the company is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Tomasz Kazimierz KURZEWSKI, administrateur de sociétés, né à Zarow (Pologne) le 25 avril 1967, demeurant à Glowna 12B, 55-040 SLEZA (Pologne).

2. Madame Dorota Malgorzata MICHALAK-KURZEWSKA, administrateur de sociétés, née à Swidnica (Pologne) le 19 juin 1967, demeurant à Agrestowa 100B, 53-006 WROCLAW, Pologne),

tous deux ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 7 juin 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d’une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s’intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société considérera utile pour l’accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «KURZEWSKI INVESTMENT S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par MILLE (1.000) parts sociales d’une valeur nominale de DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (12,50.- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S’il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l’objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature conjointe d’un gérant A et d’un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant au moins 80% du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins 80% du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, précitées et représentées comme dit ci-avant, ont déclaré souscrire les parts sociales comme suit:

- Monsieur Tomasz Kazimierz KURZEWSKI, précité, cinq cents (500) parts sociales.
- Madame Dorota Malgorzata MICHALAK-KURZEWSKA, précitée, cinq cents (500) parts sociales.

Total: mille (1.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

#### *Décisions des associés*

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

##### *Gérant de catégorie A*

Monsieur Tomasz Kazimierz KURZEWSKI, administrateur de sociétés, né à Zarow (Pologne) le 25 avril 1967, demeurant à Glowna 12B, 55-040 SLEZA (Pologne).

*Gérant de catégorie B*

Madame Dorota Malgorzata MICHALAK-KURZEWSKA, administrateur de sociétés, née à Swidnica (Pologne) le 19 juin 1967, demeurant à Agrestowa 100B, 53-006 WROCLAW, (Pologne).

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/29004. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F.SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093709/263.

(110106159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.066.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société datées du 14 juillet 2011*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Vincent Bruyneel de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2011.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société à compter du 15 juillet 2011 pour une durée de trois ans:

- Monsieur Magnus Nils Ternsjö dont l'adresse professionnelle se situe au 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg;

- Monsieur Michael Robert Lee dont l'adresse professionnelle se situe au 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Michal Kristufek dont l'adresse professionnelle se situe au 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Telenet International Finance S.à r.l.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011100426/22.

(110114390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Danatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

*Notaire*

Référence de publication: 2011096487/11.

(110108871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**World Minerals International Sales, Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 52.699.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 juillet 2011*

Acceptation de la démission de Madame Caroline GERARD de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué, avec effet au 11 mai 2011.

Sont nommés nouveaux administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur François MACQUET, contrôleur financier, demeurant 248, King Daniel Lane, Goleta, CA 93117 USA.
- Monsieur Paul BAZIREAU, General Manager PFME, demeurant 14, Vallon d'Ohain B-1180 Uccle, Belgique, Président et Administrateur-Délégué
- Monsieur Thomas MULLER, Contrôleur, demeurant 226, rue de la Gare F-57390 Audun-le-Tiche, Administrateur-Délégué
- Monsieur Jérôme BAUDOULT d'HAUTEFEUILLE, PFME controler, demeurant au 154, rue de l'Université F-75007 Paris.

Est nommée commissaire aux comptes son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- DELOITTE S.A., sise au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101377/24.

(110114960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Dellen Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 128.050.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096488/10.

(110109118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**DK Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 136.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096489/10.

(110108718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Euroinvest (Poland 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 70.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/07/2011.

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2011096493/12.

(110109362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Da Silva & Fils S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-3857 Schifflange, 34, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 109.099.

—  
*Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2011*

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège de la société "DA SILVA & FILS S.A., Société Anonyme, Soparfi"

*Résolution prise:*

Entre les soussignés:

1) SOPARFI ONIL S.A., préqualifié, siège social à L-3858 Schifflange, 22, rue Denis Netgen.

2) Monsieur Adelino CARVALHO DA SILVA, menuisier, né à Terras de Bouro (Portugal) le 3 août 1959 demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig.

Les associés décident de transférer l'adresse de 22, rue Denis Netgen L-3858 Schifflange à 34, rue du Moulin L-3857 Schifflange.

L'art 2 des statuts reste inchangé comme suit:

«Art. 2. Première phrase. Le siège social est établi à Schifflange»

Fait le 12 juillet 2011.

SOPARFI ONIL S.A. / -

Signature / Adelino CARVALHO DA SILVA

Référence de publication: 2011100509/22.

(110113581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Euroinvest (Poland 2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 70.931.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/07/2011.

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2011096496/12.

(110109363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**TMSI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 161.647.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eleven on the thirty-first of May,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Impel S.A., a joint stock company governed by Polish laws, with registered office at ul. I na 118, 53-111 Wrocław, Poland, registered with the District Court for Wrocław – Fabryczna in Wrocław, the 6<sup>th</sup> Commercial Division of the National Court Register, under number 0000004185,

here represented by one of its managers, Mr. Wojciech Rembikowski, with professional address at ul. I na 118, 53-111 Wrocław, Poland.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

**Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity security, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies. The Company may further advance and lend money in any manner as well as purchase any debt instrument and secure the repayment of any money borrowed on such terms as it may think fit.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination «TMSI S.à r.l.».

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

**6.1 Subscribed share capital**

The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**6.2 Modification of share capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

**6.3 Profit participation**

Each share entitles to a fraction of the Company’s assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**6.4 Indivisibility of shares**

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**6.5 Transfer of shares**

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

**6.6 Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

**7.1 Appointment and removal**

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that each manager shall be named either a “category A manager” or a “category B manager”.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum (with or without a cause) by the shareholder(s) of the Company.

#### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, who must be a category A manager and a category B manager if the shareholders has decided to name the managers as category A and category B managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

#### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.4 Procedures

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if at least one manager of each category is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year – Annual accounts.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31<sup>st</sup> December 2011.

#### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, Impel S.A., prenamed, declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) of one Euro (EUR 1) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

#### *Resolution of the sole shareholder*

1. The Company will be managed by the following manager(s):

##### *Category A manager(s):*

- Mr. Wojciech Rembikowski, manager, born on 28 February 1972, in Bielawa, Poland and professionally residing at ul. I na 118, 53-111 Wrocław, Poland;
- Mr. Tomasz Dobrowolski, manager, born on 17 April 1965, in Wrocław, Poland and professionally residing at ul. I na 118, 53-111 Wrocław, Poland;

##### *Category B manager(s):*

- Mr. Onno Bouwmeister, employee, born on 26 January 1977 in Maarssen, The Netherlands and professionally residing at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Lux Business Management S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and validly existing under Luxembourg laws, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.709.

2. The registered office of the Company shall be established at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

Impel S.A., société anonyme de droit polonaise, ayant son siège social à ul. I na 118, 53-111 Wroclaw, Pologne, inscrite au «District Court» de

Wroclaw -Fabryczna in Wrocław à la 6<sup>ème</sup> division commerciale du Registre de la Cour Nationale de Wroclaw, sous le numéro 0000004185,

ici représentée par un de ses gérants, M. Wojciech Rembikowski, ayant son adresse professionnelle à ul. I na 118, 53-111 Wroclaw, Pologne.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non, et autres.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûreté, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles. La Société pourra également avancer et prêter de l'argent sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'acheter tout instrument de dette et garantir le repayment de tout argent emprunté conformément à ses conditions, si elle le juge approprié.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet et notamment toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «TMSI S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social – Parts sociales.**

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer,

chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

#### 6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum (avec ou sans cause) par le(s) associé(s) de la Société.

#### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, qui doivent être un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, si les associés ont décidé de nommer les gérants entant que gérant de catégorie A et gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 Procédures

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et voter sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et qu'ils ont tous renoncé à la convocation et aux autres formalités préalables.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou par vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants

participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

#### 7.6 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social – Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

*Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, Impel S.A., prénommée, déclare souscrire l'entière du capital social représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

*Décisions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

*Gérant(s) de catégorie A:*

- M. Wojciech Rembikowski, gérant, né le 28 février 1972, à Bielawa, Pologne et demeurant professionnellement à ul. I na 118, 53-111 Wroclaw, Pologne;
- Mr. Tomasz Dobrowolski, gérant, né le 17 avril 1965, à Wroclaw, Pologne et demeurant professionnellement à ul. I na 118, 53-111 Wroclaw, Pologne;

*Gérant(s) de catégorie B:*

- M. Onno Bouwmeister, employé, né le 26 janvier 1977, à Maarssen, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
- Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué et existant valablement selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.709.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. REMBIKOWSKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. Relation: LAC/2011/26735. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087467/386.

(110098772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Express Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.516.

—  
AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass Frau Nelly WEILER fortan als Frau Nelly SCHMIT angeführt wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011096494/13.

(110108721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Eurosoft Consulting S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 126.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096497/10.

(110108700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Schneidersoehne Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole.  
R.C.S. Luxembourg B 44.905.

**ABSCHLUSS DER LIQUIDATION**

In einer außerordentlichen Generalversammlung vom 18. Juli 2011 hat die Alleingesellschafterin der Gesellschaft entschieden:

- den Bericht des Kontrollkommissars zu genehmigen und diesem Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen;
- den Bericht des Liquidators zu genehmigen und diesem Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen;
- den Geschäftsführern der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen;
- die Liquidation der Gesellschaft abzuschließen;
- dass die Bücher und Gesellschaftspapiere der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren bei der Papyrus Deutschland GmbH & Co. KG, Gehrstraße 7-11, D-76275 Ettlingen, Germany, aufbewahrt werden.

Luxembourg, den 18. Juli 2011.

Schneidersoehne Luxemburg GmbH in Liquidation,  
vertreten durch den Liquidator Papyrus Group AB,  
dieser wiederum vertreten aufgrund Vollmacht  
vom 20. Mai 2011 durch Frau Rechtsanwältin  
Shirine Azizi

Référence de publication: 2011102383/23.

(110116231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Mankind Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 161.864.

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le vingt-cinq mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société «COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd» ayant son siège social à SM1V 1BZ Londres (GB), 95, Wilton Road - Suite 3, enregistrée sous le numéro 6645018,

ici dûment représentée par son directeur Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de Mankind Investments S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect et leur prêter tous concours.

La société peut également prêter des mandats d'administration et de commissaire aux comptes d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et faire toutes opérations, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, aura le droit d'établir des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (31.200,-EUR), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent quatre euros (104,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit l'être à la demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des conditions techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué s'il y en a, ou par la signature de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

#### **Titre V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel - qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'intégralité des trois cents (300) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd», ayant son siège social à SM1V 1BZ Londres (GB), 95, Wilton Road - Suite 3, enregistrée sous le numéro 6645018, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.100,-EUR.

### *Décisions de l'Actionnaire unique*

La comparante préqualifiée, telle que représentée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert comptable, né le 29 mai 1980 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée «AFB International Consulting», ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B64990.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5.- L'adresse du siège social est fixée L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Lo Presti, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 juin 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011094130/221.

(110105758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

### **Financial Systems Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6163 Bourglinster, 32, rue d'Altlinster.

R.C.S. Luxembourg B 69.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIAL SYSTEMS CONSULTING S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096498/12.

(110108754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Fincal S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.683.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 13 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 08 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011096500/14.

(110108763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Gérance PP S.à r.l. par des Propriétaires pour des Propriétaires, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7415 Brouch, 3, ènner Leschent.

R.C.S. Luxembourg B 108.052.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gérance PP S.à.r.l. par des propriétaires pour des propriétaires*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096502/12.

(110108758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Imagine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.964.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société IMAGINE FINANCE Sarl*

Signature

Référence de publication: 2011096526/11.

(110108725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Gaia Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.442.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096503/14.

(110109372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Alma Shop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 162.020.

---

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le six juillet

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1) Madame Myriam Francq-Kocks, expert comptable, née à Eupen (B) le 25 décembre 1953, domiciliée professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge,

ici représentée par Monsieur André TRIOLET, chef-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 6 juillet 2011,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

2) Monsieur André Triolet, chef comptable, né à Grand-Halleux (B) le 19 février 1959 et demeurant professionnellement L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge,

lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous

La dénomination de „ALMA SHOP S.A.“

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Bous.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social la commercialisation et distribution de tout d'équipement en énergies renouvelables, de matériaux photovoltaïques et panneaux solaires de toute nature et origine, de fournir des solutions solaires premium à haut rendement durable aux entreprises et aux particuliers sur le territoire national et international.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, immobilière, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUR (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent EUR (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale Extraordinaire de constitution.

**Art. 10.** La société se trouve engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2011.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 14 heures, et pour la première fois en deux mil douze au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. André Triolet, préqualifié . . . . .	155
2. Myriam Francq, préqualifiée . . . . .	155
Total: TROIS CENT DIX CENT ACTIONS . . . . .	310

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de 31.000.- EUR se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Wilhelm Roland, né le 13 mars 1946 à Metz (France), demeurant F-13510 Eguilles, 4, rue des Latins;

b) Monsieur Durand Erick, né le 6 octobre 1985 à Saint Etienne (France), demeurant F-13770 Venelles, 16, rue de la Carraire;

c) Monsieur Laborne Hervé, né le 7 octobre 1946 à Algrange (France), demeurant F-92220 Bagneux, 2, Allée des Orchidées.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H, en abrégé AMG G.m.b.H avec siège social à L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine, R.C.S. Luxembourg B145584.

4. Sont appelés aux fonctions d'administrateur délégué:

Monsieur , Wilhelm Roland préqualifié;

Monsieur , Durand Erick, préqualifié.

5. Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-sept.

- 6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-5408 Bous 60, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Triloet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. LAC/2011/31232. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097467/148.

(110110394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

### **Gaia Property Investments 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096504/14.

(110109375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Gaia Property Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.588.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096505/14.

(110109369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Galler International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 48.665.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096506/10.

(110109097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.520.

---

*Extrait de l'assemblée générale des associés du 10 JUIN 2011*

Les associés décident de révoquer les fonctions de gérant de M. Saksida Ernest avec effet immédiat.

Les associés nomment nouveau gérant pour une durée illimitée:

Monsieur WAGNER Georges, né le 06.10.1950 à Esch/Alzette,

demeurant: Zum Reisberg 40 à D-66663 Merzig

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

*Pour copie conforme*

Signature

Référence de publication: 2011096529/16.

(110108938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Grosvenor Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.168.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096507/13.

(110108836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Grosvenor Investments (Portugal) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.936.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096508/12.

(110108823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Carena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.725.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 juillet 2011*

En date du 12 juillet 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Oscar HASBUN MARTINEZ de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 9 juin 2011;
- de nommer Monsieur Patricio BALMACEDA, né le 27 novembre 1969 à Recoleta, Santiago, Chili, ayant comme adresse professionnelle: 35A, Frana Supila, 20000 Dubrovnik, Croatie, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 9 juin 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Karl Josef HIER, gérant de catégorie A
- Patricio BALMACEDA, gérant de catégorie A
- Jean-Claude BUFFIN, gérant de catégorie B
- Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B
- Noelle PICCIONE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Carena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011100050/25.

(110113711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Garage Demuth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 47.637.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GARAGE DEMUTH S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096509/12.

(110108742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Garage Pepin sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 134.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GARAGE PEPIN S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2011096510/12.

(110108756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Gilbert Heuertz Entreprise de Peinture et de Décors Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3786 Tetange, 10, rue Pierre Schiltz.  
R.C.S. Luxembourg B 80.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GILBERT HEUERTZ ENTREPRISE DE PEINTURE ET DE DECORS SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2011096512/12.

(110108744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**ProLogis Developments Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 69.082.

*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé PLD International Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée PLD International Holding LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 2757518.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

PLD International Holding LLC ..... 1000 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096595/18.

(110108900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 60.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096513/12.

(110108826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 60.935.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096514/13.

(110108833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**GRP Security, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 63.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GRP Security*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096515/13.

(110108759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Kermadec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R.C.S. Luxembourg B 32.984.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le nombre des administrateurs est porté de neuf à dix.

Monsieur Roland BORRES, domicilié 16, Rue Coussin Ruelle à B-1490 COURT-ST-ETIENNE est nommé administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 05 juillet 2011.

Pour avis sincère et conforme

Marie-Claire CASTELLUCCI

*Fondé de pouvoirs*

Référence de publication: 2011096546/16.

(110109059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Gruppo Mobili e Salotti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 60.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GRUPPO MOBILI E SALOTTI S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096516/12.

(110108799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Hausmeeschter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 59, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 147.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096518/9.

(110109406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Hausmeeschter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 59, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 147.678.

La liste des signataires autorisés au 3 mai 2011 de la société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096519/10.

(110109411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Hair Touch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1354 Luxembourg, 3A, allée du Carmel.  
R.C.S. Luxembourg B 139.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096520/10.

(110108703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**CC Holdco (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 114.337.

In the year two thousand eleven, on the twentieth day of June,

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CC Holdco (Luxembourg) S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 114.337 (the Company). The Company has been incorporated on January 26, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on May 12, 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 933 page 44738. The articles of association of the Company have been amended for the last time on December 10, 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, published on March 18, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 588 page 28202.

There appeared:

CC HOLDCO (CAYMAN), LTD., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at the offices of Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, with registration number BWK 159926 (the Sole Shareholder),

here represented by Konstantinos ALEXOPOULOS, lawyer, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal delivered to him.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That fifty thousand seven hundred twenty-eight (50,728) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of one million two hundred sixty-eight thousand two hundred euro (EUR 1,268,200.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million two hundred sixty-eight thousand two hundred euro (EUR 1,268,200.-), represented by fifty thousand seven hundred twenty-eight (50,728) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share to one million two hundred sixty-eight thousand two hundred twenty-five euro (EUR 1,268,225.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), with such share having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase as described in item 1 above by way of a payment in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, acting under his/her/its sole signature, with power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million two hundred sixty-eight thousand two hundred euro (EUR 1,268,200.-), represented by fifty thousand seven hundred twenty-eight (50,728) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share to one million two hundred sixty-eight thousand two hundred twenty-five euro (EUR 1,268,225.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), with such share having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to one (1) new share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to fully pay up such share by a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of seventy-five million six hundred fourteen thousand three hundred sixteen euro and forty-seven cents (EUR 75,614,316.47) (the Receivables) that the Sole Shareholder has against the Company.

The contribution in kind of the Receivables from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) twenty-five euro (EUR 25.-) to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining amount of seventy-five million six hundred fourteen thousand two hundred ninety-one euro and forty-seven cents (EUR 75,614,291.47) to the share premium reserve account of the Company.

The Receivables so contributed in kind have been the subject of a valuation comfort letter prepared by Ernst & Young, réviseur d'entreprises, dated June 20, 2011 which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Financing Liabilities to be converted into share capital and share premium of CC Holdco (Luxembourg) S.à r.l. does not correspond at least to EUR 75,614,316.47.»

The said valuation comfort letter, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the Sole Shareholder represented and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

« **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred sixty-eight thousand two hundred twenty-five euro (EUR 1,268,225.-), represented by fifty thousand seven hundred twenty-nine (50,729) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.»

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, acting under his/her/its sole si-

gnature, with power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des verstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundelf, am zwanzigsten Tag des Monats Juni.

Wurde vor Uns, Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg,

eine ausserordentliche Generalversammlung (die Versammlung) des alleinigen Anteilhabers der CC Holdco (Luxembourg) S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 114.337 (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde am 26. Januar 2006, gemäss einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 12. Mai 2006 im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 933 Seite 44.738, gegründet. Der Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft wurde am 10. Dezember 2008, gemäss einer Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 18. März 2009 unter Nummer 588 Seite 28.202, zum letzten Mal abgeändert.

Ist erschienen:

CC HOLDCO (CAYMAN), LTD., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Cayman Inseln, mit Sitz in den Büros von Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Inseln, eingetragen unter der Registrierungsnummer BWK 159926, als alleiniger Anteilhaber (der Alleinige Anteilhaber),

hiervertreten durch Herr Konstantinos ALEXOPOULOS, Anwalt, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, kraft einer ihm erteilten Vollmacht.

Die Vollmachtnach der Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben, um mit dieser Urkunde registriert zu werden.

Der Alleinige Anteilhaber ersucht den unterzeichneten Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Alle fünfzigtausend siebenhundert achtundzwanzig (50.728) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) welche ein Gesamtkapital von eine Million zweihundert achtundsechzigtausend zweihundert Euro (EUR 1.268.200,-) darstellen, sind ordnungsgemäss vertreten und die Versammlung ist somit ordnungsgemäss einberufen und kann auf die Tagesordnungspunkte beraten, im Folgenden wiedergegeben.

II. Die Tagesordnung hat den folgenden Wortlaut:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) von derzeit einer Million zweihundert achtundsechzigtausend zweihundert Euro (EUR 1.268.200,-), eingeteilt in fünfzigtausend siebenhundert achtundzwanzig (50.728) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) auf eine Million zweihundert achtundsechzigtausend zweihundert fünfundzwanzig Euro (EUR 1.268.225,-) durch Ausgabe von einem (1) neuen Anteil im Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), mit denselben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

2. Zeichnung und Einzahlung der unter Punkt 1 genannten Kapitalerhöhungsmittels einer Sacheinlage.

3. Anschliessende Abänderung des Artikels 5.1 des Gesellschaftsvertrages (der Gesellschaftsvertrag), um der unter Punkt 1 beschlossenen Kapitalerhöhung Rechnung zutragen.

4. Änderung des Gesellschaftsregisters, um den obengenannten Beschlüssen Rechnung zutragen. Hierzu wird jedem Geschäftsführer der Gesellschafterteil (der Bevollmächtigte Vertreter), handelnd unter seiner/ihrer Unterschrift mit einer Leistung von Ersatz, im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neugezeichneten Anteile im Gesellschaftsregister vorzunehmen.

5. Verschiedenes.

III. Der Alleinige Anteilhaber hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

### Erster Beschluss

Der Alleinige Anteilhaber beschliesst, das Gesellschaftskapital um fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) aufzustocken, um es von seinem derzeitigen Stand von einer Million zweihundert achtundsechzigtausend zweihundert Euro (EUR 1.268.200,-), eingeteilt in fünfzigtausend siebenhundert achtundzwanzig (50.728) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) auf eine Million zweihundert achtundsechzigtausend zweihundert fünfundzwanzig Euro (EUR 1.268.225,-) zu erhöhen, durch Ausgabe von einem (1) neuen Anteil im Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), mit denselben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

### Zweiter Beschluss

Der Alleinige Anteilhaber beschliesst die folgenden Zeichnung und vollständigen Zahlung der Kapitalerhöhung zu akzeptieren und beurkunden:

#### Zeichnung - Einzahlung

Der Alleinige Anteilhaber, handelnd, wie eingangserwähnt, erklärt den einen (1) neuausgegebenen Gesellschaftsanteil mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu zeichnen und die vollständige Einzahlung durch eine Sacheinlage von Forderungen von der Gesellschaft in Höhe von fünfundsechzig Millionen sechshundert vierzehntausend dreihundert sechsundsechzig Euro und siebenundvierzig cent (EUR 75.614.316,47) (die Forderung) , zuleisten.

Die Forderung hat, welche der Alleinige Anteilhaber gegenüber der Gesellschaft hat, wird wie folgt umgewandelt und geleistet:

- (i) ein Betrag von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen; und
- (ii) ein Betrag von fünfundsechzig Millionen sechshundert vierzehntausend zweihundert einundneunzig Euro und siebenundvierzig cent (75.614.291,47 EUR) wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen.

Die Bewertung der Sacheinlage ist Gegenstand einer Patronatserklärung welche von Ernst & Young, réviseur d'entreprises, am 20. Juni 2011 vorbereitet wurde, welche folgendes in englischer Sprache besagt:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Financing Liabilities to be converted into share capital and share premium of CC Holdco (Luxembourg) S.à r.l. does not correspond at least to EUR 75,614,316.47.»

Die vorgenannte Patronatserklärung über die Bewertung der Forderung nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten des vertretenen alleinigen Anteilhabers und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben, um mit dieser Urkunde registriert zu werden.

### Dritter Beschluss

Infolge der vorstehenden Beschlüsse beschliesst der Alleinige Anteilhaber, Artikel 5.1 des Gesellschaftsvertrages abzuändern, sodass dieser nunmehr folgendermassen lautet:

« **5.1.** Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft wird auf eine Million zweihundert achtundsechzigtausend zweihundert fünfundzwanzig Euro (EUR 1.268.225,-) festgelegt und besteht aus fünfzigtausend siebenhundert neunundzwanzig (50.729) Namensanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), die alle gezeichnet und vollständig einbezahlt sind.»

### Vierter Beschluss

Der Alleinige Anteilhaber beschliesst, das Gesellschaftsregister zu ändern, um den obengenannten Beschlüssen Rechnung zu tragen und erteilt jedem Bevollmächtigter Vertreter, im Namen der Gesellschaft, handelnd unter seiner/ihrer Unterschrift mit einer Leistung von Ersatz, die Eintragung des neu gezeichneten Anteiles im Gesellschaftsregister vorzunehmen.

#### Kostenschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser ausserordentlichen Generalversammlung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen in jeglicher Form belaufen sich schätzungsweise auf sechstausendsiebenhundert Euro (EUR 6.700,-).

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Personen in englischer Sprache verfasst wird und eine deutsche Fassung angeschlossen wird; auf Wunsch der erschienenen Partei soll die englische Fassung im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Version die massgebliche Fassung sein.

Worauf die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, am eingangs bezeichneten Datum aufgenommen wird.

Nach Verlesung der Urkunde für den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, die mit dem Notar durch seine Name, Vorname, Stand und Wohnort bekannt ist, wurde die vorliegende Urkunde von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und mir, dem Notar, unterzeichnet.

Signé: Konstantinos ALEXOPOULOS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 juillet 2011. Relation GRE/2011/2329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098246/195.

(110112158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Immo Traders, Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 102.078.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMO TRADERS*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096527/13.

(110108745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Hamalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 21.379.

---

Les comptes annuels au au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HAMALUX S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096521/12.

(110108811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Heck e Silva Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9230 Diekirch, 26, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 101.615.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HECK E SILVA SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096522/12.

(110108761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Huggy-Store Hoscheid Dickt Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.150.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HUGGY-STORE HOSCHEID-DICKT SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096525/12.

(110108766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**ProLogis France L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.310.

—  
*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC . . . . . 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096596/18.

(110108916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**CDS Limousines Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 143.796.

**Centrale Inter-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 144.602.

L'an deux mille onze.

Le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

a) en tant que mandataire de la gérance de la société à responsabilité limitée CDS LIMOUSINES SARL, ayant son siège social à L-2529 Howald, 25, rue des Scillas, R.C.S. Luxembourg numéro B 143.796, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 152 du 23 janvier 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1601 du 19 août 2009,

ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par la gérance de la société en date du 9 mai 2011,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

b) en tant que mandataire de la gérance de la société à responsabilité limitée CENTRALE INTER-TAXIS S.à r.l., ayant son siège social à L-2529 Howald, 25, rue des Scillas, R.C.S. Luxembourg numéro B 144.602, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 478 du 5 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1326 du 9 juillet 2009,

ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par la gérance de la société en date du 9 mai 2011,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société à responsabilité limitée CDS LIMOUSINES SARL, prédésignée, a fusionné avec la société à responsabilité limitée CENTRALE INTER-TAXIS S.à r.l., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 10 mai 2011 et publié au Mémorial C numéro 1031 du 18 mai 2011.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun associé des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée CENTRALE INTER-TAXIS S.à r.l.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation GRE/2011/2356. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 8 juillet 2011.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2011098959/58.

(11011851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Swisscom IT Services Finance S.E., Société Européenne,  
(anc. Comit S.E.).**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Zone Industrielle Breedewues.  
R.C.S. Luxembourg B 144.195.

Im Jahre zweitausendelf, den dreißigsten Juni,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

hat sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung) eingefunden,

Swisscom IT Services Finance AG (vormals Comit AG), eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in CH-8004 Zürich, Pflanzschulstrasse 7, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Firmenummer CH-170.3.022.131-2, in ihrer Eigenschaft als Eigentümerin von 240 (zweihundertvierzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 500 (fünfhundert Euro) und somit alleinige Aktionärin (die Alleinige Aktionärin) der COMIT S.E., eine europäische Gesellschaft (société européenne) mit Gesellschaftssitz in L-1259 Senningerberg, 13-15, Zone Industrielle Breedewues, und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 144.195 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Herrn Frank STOLZ, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Zürich, Schweiz, am 29. Juni 2011.

Die Vollmacht bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Vertreter der Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschaft wurde gegründet, gemäß notarieller Urkunde am 18. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 12. Februar 2009 unter Nummer 307.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 30. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 4. September 2009 unter Nummer 1705.

Die Alleinige Aktionärin, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 120.000 (einhundertzwanzigtausend Euro), namentlich 240 (zweihundertvierzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 500 (fünfhundert Euro), von der hier erschienenen Alleinigen Aktionärin gehalten wird, ist diese gemäß Artikel 67, Absatz 1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ordnungsgemäß dazu befugt, die Befugnisse der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre wahrzunehmen und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Punkte der nachstehenden Tagesordnung zu befinden.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt: Tagesordnung

1. Verzicht auf Formalitätsregelungen der Einberufung;

2. Abänderung der Firma der Gesellschaft in "Swisscom IT Services Finance S.E." und demzufolge Abänderung des ersten Artikels der Gesellschaftssatzung wie folgt:

" **Art. 1.** Hiermit wird eine Europäische Gesellschaft (société européenne) mit der Firma "Swisscom IT Services Finance S.E." (im Folgenden die "Gesellschaft") gegründet, welche dem Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, insbesondere Artikel 60a-I Abs. 2, in seiner jeweils geltenden Fassung sowie der Verordnung (EG) Nr. 2157/2001 und der vorliegenden Satzung (im Folgenden die "Satzung") unterliegt."

Sodann trifft die Alleinige Aktionärin folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

In Anbetracht der Tatsache, dass die Alleinige Aktionärin rechtmäßig vertreten ist, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Alleinige Aktionärin betrachtet sich als rechtmäßig geladen und bestätigt volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihr vorher mitgeteilt wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleinige Aktionärin beschließt, die Firma der Gesellschaft von "COMIT S.E." in "Swisscom IT Services Finance S.E." abzuändern und Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft entsprechend abzuändern.

Der Wortlaut von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft ist demnach von jetzt an folgender:

" **Art. 1.** Hiermit wird eine Europäische Gesellschaft (société européenne) mit der Firma "Swisscom IT Services Finance S.E." (im Folgenden die "Gesellschaft") gegründet, welche dem Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, insbesondere Artikel 60a-I Abs. 2, in seiner jeweils geltenden Fassung sowie der Verordnung (EG) Nr. 2157/2001 und der vorliegenden Satzung (im Folgenden die "Satzung") unterliegt."

#### *Gebühren*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegewärtiger Urkunde entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.000 (eintausend Euro) geschätzt.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und keine weiteren Ersuchen gestellt wurden, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache mächtig, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen des Vertreters der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Verlangen des gleichen Vertreters, und im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der deutschen und der englischen Fassung, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Vertreter der Erschienenen, hat derselbe gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### **Folgt die englische Übersetzung des Vorausgegangenen:**

In the year two thousand eleven, on the thirtieth of June,  
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

for the purpose of an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting),

Swisscom IT Services Finance AG (formerly Comit AG), a public limited liability company incorporated and existing under Swiss Law (Aktiengesellschaft), having its registered office in CH-8004 Zurich, Pflanzschulstrasse 7, registered with the trade register of the canton Zurich (Handelsregister des Kantons Zürich) under the number CH-170.3.022.131-2, in its capacity as owner of 240 (two hundred forty) shares, having a nominal value EUR 500 (five hundred euro) each and hence the sole shareholder (the Sole Shareholder) of COMIT S.E., a European company (société européenne), having its registered office in L-1259 Senningerberg, 13-15, Zone Industrielle Breedewues, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 144.195 (the Company),

here represented by Mr Frank STOLZ, private employee, having his professional address in Luxembourg,  
by virtue of a power of attorney under private seal, given in Zurich, Switzerland, on 29 June 2011.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes.

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 18 December 2008 and published in the Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 12 February 2009 under number 307.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 30 June 2009 and published in the Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 4 September 2009 under number 1705.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following statements:

I. that the entire share capital of the Company in the amount of EUR 120.000 (one hundred twenty thousand euro), divided into 240 (two hundred forty) shares, having a nominal value of EUR 500 (five hundred euro) each is held by the appearing Sole Shareholder, the Sole Shareholder is in accordance with article 67, paragraph 1 of the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies, duly entitled to exercise the powers of the extraordinary general meeting of the shareholders and to validly resolve on all the items of the below stated agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

#### Agenda

1. Waiver of convening notice;

2. Modification of the Company's name to "Swisscom IT Services Finance S.E." and subsequent amendment of article one of the articles of association as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a European Company (société européenne) under the name of "Swisscom IT Services Finance S.E." (the "Company") governed by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended, especially Article 60bis-I, paragraph 2, by the European regulation (CE) n° 2157/2001 and by the present articles of association (the "Articles")."

Thereafter, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

#### *First resolution*

As the Sole Shareholder is regularly represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify the Company's name to "Swisscom IT Services Finance S.E." and to subsequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company.

Accordingly, article 1 of the articles of incorporation of the Company reads henceforth as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a European Company (société européenne) under the name of "Swisscom IT Services Finance S.E." (the "Company") governed by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended, especially Article 60bis-I, paragraph 2, by the European regulation (CE) n° 2157/2001 and by the present articles of association (the "Articles")."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at EUR 1,000 (one thousand euro).

Nothing else being on the agenda and no further requests raised, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the proxyholder of the above appearing party, this notarial deed is worded in German, followed by a English translation. At the request of the same proxyholder, and in the case of discrepancy between the German and the English versions, the German version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed,

Gezeichnet: F. STOLZ und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 7 juillet 2011. LAC/2011 /30890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 12. Juli 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011100614/136.

(110113865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.151.

---

**EXTRAIT**

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 5 juillet, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Craig Witsoe de son poste de gérant A avec effet au 24 juin 2011;
- de nommer gérant A, avec effet au 24 juin 2011 et pour une durée illimitée, Jeffrey P. Schnitzer, né le 2 novembre 1967 à New-York, Etats-Unis, résidant professionnellement au 601 Shiloh Road, Plano, TX 75074, USA.

Suite à ces résolutions le conseil de gérance est composé comme suit:

- Jeffrey P. Schnitzer, gérant A;
- Wim Rits, gérant B;
- Ivo Hemelraad, gérant B.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096945/19.

(110109798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Immowa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 75.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOWA*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096528/13.

(110108767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Intertrans Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 44.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERTRANS Luxembourg*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096530/13.

(110108801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**ITE Industrial Technology Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7303 Steinsel, 27, rue des Hêtres.

R.C.S. Luxembourg B 93.536.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096531/10.

(110109224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.